

## **LE SEL de CHAUMONT-GISTOUX - Règles du Jeu**

### **EN PRATIQUE**

#### **POUR VOUS INSCRIRE et DEVENIR MEMBRE**

Venez nous rencontrer à l'occasion de la permanence du SEL (1er mardi du mois de 18 à 19h) qui se tient à l'Espace Public Numérique de Chaumont-Gistoux, Rue Colleau, 5 ou lors d'une réunion d'information dans l'un de nos villages (indiquée sur le site du SEL)

ou prenez contact avec nous via cette adresse Email : [sel.chaumontgistoux@gmail.com](mailto:sel.chaumontgistoux@gmail.com)

Vous recevrez la Feuille d'inscription du SEL de Chaumont-Gistoux que vous signerez en double exemplaire (1 copie pour vous, et 1 pour le SEL). En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance que le SEL s'est mis en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données du 25 mai 2018 et donnez votre consentement spécifique sur l'usage que fait le SEL de vos données personnelles.

Ensuite vous effectuerez un virement bancaire pour le paiement de votre cotisation annuelle (actuellement 8€) comprenant l'assurance contractée par le SEL.

Le SEL a créé deux comptes :

- un compte en Euros géré par la comptabilité du SEL, pour vos cotisations
- un compte en flheures qui s'ouvre lors de votre inscription, sur lequel vous recevrez 8 flheures en cadeau de bienvenue

Ceux-ci sont "visibles" par tous, dans un souci de parfaite transparence au sein du SEL.

#### **POUR RESTER MEMBRE**

Il suffira de vous mettre en ordre de cotisation annuelle dont le paiement vous sera rappelé via un système automatique.

#### **LE FONCTIONNEMENT DU SITE**

Pour entrer dans l'espace réservé aux membres, vous recevrez, par mail, votre login (numéro de membre) et votre mot de passe, ainsi que les informations utiles pour vous connecter.

Lorsque vous aurez besoin d'aide, il vous suffira de consulter le site sous la rubrique "Aide".

Tout ceci vous paraît trop compliqué ? N'hésitez pas à nous contacter ([sel.chaumontgistoux@gmail.com](mailto:sel.chaumontgistoux@gmail.com)) ou venez à notre permanence mensuelle.

#### **LES ANNONCES**

Le SEL exerce un droit de regard sur les annonces placées sur son site. Toute annonce qui ne serait pas en concordance avec les règles de fonctionnement et l'esprit du SEL tels que décrits dans la Charte pourra être refusée ou supprimée.

Par ailleurs, toutes les annonces publiées sur le site sont confidentielles et ne circulent qu'entre membres actifs, l'usage en étant strictement interne. Toute infraction à ce principe peut entraîner l'exclusion du contrevenant. Le SEL de Chaumont-Gistoux a pleins pouvoirs en ce domaine.

#### **ECHANGES et RETRIBUTIONS**

Pour concrétiser les échanges, les membres prennent contact via l'Espace Membre de notre site web : <http://www.selchaumontgistoux.be/EM/index.php>

### **Quelques règles d'usage :**

Il est vivement recommandé de prendre connaissance de tous les détails inhérents à la demande ou l'offre, et d'établir une entente concernant les modalités pratiques avant de s'engager fermement. Chacun est ensuite censé respecter l'accord établi et veiller au bon déroulement de celui-ci. Le membre qui accepte de fournir un service est supposé capable de le mener à bien.

### **Les possibilités sont multiples :**

Exemple d'échange : Jeanne tond la pelouse de Pierre. Pierre fait une course pour Alain. Alain prépare un gâteau pour Irma. Irma garde les enfants de Jeanne et ainsi de suite...

### **Vos libertés :**

Comptabiliser ou non un service rendu (prestations gratuites autorisées).

### **Le transfert des flheures :**

Celui-ci s'effectue sur le site, via l'Espace Membre.

Tout transfert de flh. est confirmé automatiquement aux 2 parties. Cette opération est clairement décrite.

Après chaque échange, le bénéficiaire s'acquitte de sa dette par transfert du nombre de flheures sur le compte de l'exécutant (1 h de travail = 4 flheures). Si des frais sont engagés (carburant, matières premières pour confectionner un gâteau, par ex.), l'apurement se fait sur le champ.

Exemple: Bernard offre 1 heure de son temps à Marie pour l'aider à retourner son potager. Marie doit 4 flheures à Bernard. Marie devra faire le transfert de 4 flheures en faveur de Bernard. Le compte de Marie sera donc débité de 4 flheures, celui de Bernard crédité de 4 flheures.

### **CERCLES**

Chaque "Cercle" est créé par un ou plusieurs membres en fonction de ce qu'il(s) désire(nt) apporter au sein du SEL, et doit recevoir auparavant l'aval du "Cercle Cœur".

Tout membre est invité à faire une demande d'adhésion à un ou plusieurs "Cercles" de son choix. Celle-ci est à adresser par mail au SEL. La demande sera examinée par tous les membres du "Cercle" concerné et validée par ceux-ci à l'unanimité. En cas de désaccord concernant cette adhésion, celui-ci sera débattu lors d'une réunion avec le "Cercle Cœur".

Le futur adhérent s'engage à respecter les principes de fonctionnement identiques à tous les "Cercles" afin de favoriser des réunions constructives, conviviales et respectueuses pour tous les protagonistes.

### **ET MAINTENANT, à vous de jouer !**

- Remplissez votre profil (photo bienvenue)
- Entrez vos annonces vous-même via le système d'offres et demandes de services ou d'objets, ponctuelles ou permanentes
- Consultez les demandes et prenez contact pour offrir vos services
- Si vous ne trouvez personne qui répond à votre demande, envoyez un mail à l'adresse du SEL, qui vous aidera et vous conseillera valablement.

**Pensez que, pour que "ça tourne", il faut une certaine dynamique.  
Celle-ci dépend de chaque membre. Consultez fréquemment le site et...**

**ECHANGEZ EN PRENANT BEAUCOUP DE PLAISIR !**